



VERSAILLES

versailles@sgen.cfdt.fr - 01 40 90 43 31
23 place de l'Iris, 92400 Courbevoie



Compte-rendu du GT et CTSD Moyens éducatifs des Yvelines (9 et 16 juin 2022)

Le GT débute à 9h30 Monsieur Pham, Dasen, est absent car il est depuis le 8 juin au cabinet du Ministre. Monsieur Ouvrard assure l'intérim et une fiche de poste pour recruter un-e Dasen a été publiée.

Mme Dupuy préside le groupe de travail avec Mmes Lacoste et Lavergne et la DOS.

I Remarques préalables des organisations syndicales :

- des baisses importantes qui vont amener à des non-renouvellements de contrat et c'est dommageable pour un établissement et pour le personnel AED.
- depuis l'implantation de C'Midy dans les collèges, il est difficile d'avoir des effectifs de 1/2 pension fiables or le barème est aussi calculé par rapport aux effectifs de 1/2 pension.
- demande pour avoir dans le tableau le nombre d'ETP (emplois temps plein) de DDFPT dans les LPO ou LP car ils participent aux moyens éducatifs.
- demande pour avoir dans le tableau de l'an prochain la situation de chaque établissement par rapport au barème académique AED car celui que nous avons indique les écarts du barème de l'établissement par rapport au barème académique des personnels Perdir, CPE et AED.

Informations données par Mme Dupuy :

- Réserve pour le GT de 5 ETP.
- Concernant les moyens provisoires stagiaire CPE : 7 ont été implantés dans les collèges (**rectifié pour le CTSD : 11 x 0,5 ETP moyens provisoires et stagiaires affectés**)
- Le rectorat a délégué plus de moyens AED provisoires que le Ministère n'a délégué aux départements.
- la volonté est de se rapprocher du barème académique pour ne pas avoir des établissements surdotés en moyens éducatifs et d'autres sous-dotés et pour ne devoir, dans les années à venir, qu'à procéder à des ajustements mais que les moyens soient répartis en toute équité.

CTSD : Le CTSD débute à 9h35, M Ouvrard préside le CTSD avec Mme Dupuy, Mme Lacoste, Mme Lavergne et la DOS.

Sont soumis au vote l'adoption des PV du 26 novembre (bilan de rentrée), du 24 janvier (répartition DGH) et du 15 mars (Mesures Carte Scolaire). Approuvés à l'unanimité.

Suite aux déclarations préalables, M Ouvrard apporte quelques éléments de réponse :

- une annonce importante : une 1ere dotation a été faite à chaque lycée de 1,5h de mathématiques pour l'option

facultative en 1ere. Un équilibre sera sans doute mis en place dans les années à venir mais cette dotation se limitera à ceci pour cette rentrée 2022. Face aux remarques des organisations syndicales qui jugent cette dotation dérisoire, M Ouvrard répond que le libre-arbitre doit être laissé aux familles. Les moyens sont déjà arrivés dans les lycées.

- Sur la question des moyens éducatifs et l'aide que constitue le barème académique : l'objectif était un tableau de transparence qui ne prend pas en compte les apprentis. Mr Ouvrard ajoute qu'il faut trouver un équilibre entre la 1ere base du GT et le temps du CTSD. La ligne de la DSDEN a été de réduire les écarts extrêmes. M Ouvrard fait part de leur mécontentement suite à 2 courriers d'enseignants reçus avec des éléments précis issus visiblement des documents fournis aux organisations syndicales et ceci avant qu'il y ait eu le temps de la phase de dialogue avec les personnels de direction. Les organisations syndicales disent être dans leur rôle en prévenant les collègues. M Ouvrard répond qu'il est possible, bien sûr, de communiquer aux adhérents mais que les requêtes de ces derniers doivent venir après le CTSD car il y a encore des modifications lors de ce dernier.

Le parti pris de la DSDEN des Yvelines de répartir les moyens éducatifs selon le barème académique a aussi pour objectif d'éviter de se faire reprendre ensuite des moyens par le rectorat. Il a été aussi de prendre en considération le calendrier des contrats CDIsés pour les AED.

« Il faut se mettre en synergie pour les personnels que l'on doit aller chercher pour les former et les accompagner et donc réfléchir à comment on assure de nouvelles modalités de formation ».

II Les moyens en assistants sociaux et personnels de santé :

2.1 Les médecins scolaires :

Dr Jaya Benoit, conseillère technique médecin scolaire auprès du Dasen : 37 ETP+ 1 médecin conseiller technique + 1 médecin conseiller technique adjoint. Actuellement 23 ETP sur les 37 sont pourvus. Il y a des modifications qui se feront sans doute en cours d'année. 18 ETP secrétaires assistantes. Une certaine stabilité cette année mais avec une augmentation des visites médicales pour mal-être. A l'heure actuelle, pas de possibilité d'assurer toutes les visites des grandes sections.

Les perspectives : un départ à la retraite fin septembre mais doivent arriver 2 médecins qui ont pris contact suite au Job dating.

Concernant le mal-être, ces remontées se font par l'EPL (alerte des profs le plus souvent) et les assistantes reçoivent les demandes et, pour éviter l'engorgement, les orientent vers d'autres structures.

2.2 les infirmiers :

Corinne Pkelgny, conseillère technique infirmière scolaire auprès du Dasen : 166 postes + 5,5 ETP rompus de temps partiels = 183 personnels dont 149 infirmiers titulaires et 2 stagiaires. Beaucoup de départs avec une complexité importante pour le recrutement de contractuels (déjà 20 contractuels recrutés et 8 entretiens avec 6 avis positif lors du Job dating).

Quelques secteurs non couverts : 1^{er} degré => remodulation avec des postes interdegrés (ex : Le Corbusier à Poissy : 0,5 laissé et le reste sur 1^{er} degré).

192 écrits au niveau de la protection, de l'enfance. Par ailleurs, des interventions sur les violences sexuelles, l'éducation à la sexualité, les conduites addictives, l'hygiène de vie.

2747 élèves formés au secourisme, peu car il y a toujours les gestes barrières mais en augmentation en fin d'année.

La gestion de la crise sanitaire s'est faite avec des médiateurs LAC (Lutte anti-covid) pour des tests salivaires : entre septembre 2021 et février 2022, 60 000 tests réalisés. Les médiateurs LAC sont d'ailleurs toujours en activité puisque leur CDD va jusqu'au 7 juillet.

Constat d'une augmentation des cas de harcèlement.

2.3 L'assistance sociale :

Danièle Bessard nous indique que sur les 76 postes il y a 64 ETP, + 11 postes et un poste conseiller technique

qui sont pris sur le budget élèves. Un ETP pour 3 conseillers techniques pour enfant en danger, une conseillère technique à 60 % pour les élèves du 2nd degré, 2 assistantes sociales pour l'absentéisme, 2ETP pour le 1^{er} degré et 2 adjointes au conseiller technique ont été nommées cette année pour un renfort sur le harcèlement moral. 8 A.S sont en REP+ et 10 interviennent en REP.

Répartition des postes : 120 EPLE sont dotés et 24 collèges et 10 lycées ont un dispositif d'appui.

Toutes les A.S dont le temps varie entre 70 et 100 % sont affectées dans 2 établissements. Celles qui exercent entre 50 et 60 % sont affectées sur 1 établissement.

Pour la rentrée 2022 : 2 ont obtenu leur mutation et les postes sont déjà pourvus, 1 autre va partir et 1 autre a demandé une rupture conventionnelle.

III Les moyens de surveillance :

2 collèges sont concernés par des rompus de temps partiels CPE : Jean Zay à Verneuil et Sully à Rosny. On constate sinon une stagnation du nombre de rompus de temps partiels.

Le collège Péguy au Chesnay et le collège d'Andrézy auront 2 CPE contractuels.

AED : un équilibre recherché qui conduit à ne plus avoir de collège avec un écart négatif au barème de moins 1. Certains ont encore un écart positif supérieur à 2 : Cassin à Chanteloup, Clémenceau à Mantes-la-Jolie, Louis Lumière à Marly-le-roi, et le nouveau collège de Mantes. Pour les lycées : 2 ont un écart négatif au-delà de moins 1 : Ferry à Versailles et Bascan à Rambouillet. 3 lycées ont un écart supérieur au barème de +2 : Claudel à Mantes-la-Ville, Rostand à Mantes-la-Jolie, Blériot à Trappes.

Bilan global : 41 EPLE ont eu un abondement en AED, 60 EPLE ont la même dotation (dont 47 collèges) et 69 EPLE ont eu un retrait d'ETP AED.

Moyens AED mis en réserve : 2 x 0,5 ETP pour les 2 ERPD. 4,70 ETP pour travaux et situations RH complexes.

Cas par cas :

Les collèges :

Rabelais à Beynes : 1ETP CPE provisoire donné avant le GT **modifié en 0,5 lors du CTSD**.

Mozart à Bois d'Arcy : il a 1/2 ETP CPE en +.

Pagnol à Bonnières-sur-Seine : il est toujours au-dessus du barème académique.

Les Nénuphars à Bréval : il y a une augmentation d'effectif. Réponse : l'écart du barème AED est de zéro. La dotation de ce collège se rapproche donc du modèle académique.

Franco-allemand de Buc : il perd 0,5 ETP AED mais qui était lié aux travaux.

Monet à Carrières sous Poissy : les O .S signalent qu'il avait perdu 0,3 ETP AED l'an dernier et qu'il reperd encore 0,3 ETP, ce qui fait beaucoup en peu de temps.

Cassin à Chanteloup-les-Vignes : il perd encore 0,5 ETP AED alors que déjà l'an dernier, il perdait le moyens accordé 1^{er} degré. Réponse : même ainsi, il reste au-dessus du barème académique.

Magellan à Chnateloup-les-Vignes : il perd 0,2 ETP AED. Réponse : au-dessus du barème.

Bois d'Aulne à Conflans Ste Honorine : il a perdu 0,3 ETP AED l'an dernier et il est légèrement en dessous du barème académique Perdre CPE-AED à -0,02 or il faut du temps pour panser les plaies. Réponse : c'est

noté.

Moulin à Croissy sur Seine : perte de 0,4 ETP AED. Réponse : encore au-dessus du barème académique.

Franklin à Epone : perte de 0,1 ETP AED et négatif par rapport au barème académique Perdir CPE-AED à -0,39. Réponse : il est bien par rapport au barème académique AED.

Descartes à Fontenay le Fleury : perte de 0,2 ETP. Réponse : il est bien par rapport au barème académique AED.

Mauriac à Houdan : 1ETP CPE provisoire donné avant le GT **modifié en 0,5 lors du CTSD car stagiaire**. Perte de 0,3 ETP AED alors que déjà -0,3 ETP AED l'an dernier. Réponse : l'écart est à + 0,24 par rapport au barème académique AED.

Hugo à la Celle St Cloud : problème d'agression d'un AED. Difficulté de remplacement évoqué.

Eluard à Guyancourt : perte de 0,2 ETP AED et dans le même temps conflit avec la direction et les collègues demandent l'intervention du C2A2E. **Ils réclament une hausse de 0,5ETP AED et 1 CPE car ils ont des bâtiments étroits et un taux d'élèves boursiers en hausse.**

Philippe de Champagne au Mesnil St Denis : perte de 0,5 ETP AED. Réponse, l'écart avec le barème académique AED reste positif à 0,14 pour ce collègue.

Curie au Pecq : perte de 0,2 ETP AED. Réponse : on se rapproche de l'équilibre pour ce collègue.

Anatole France aux Clayes-sous-Bois : perte de 0,3 ETP AED alors que déjà moins 0,3 l'an dernier. Réponse : l'écart est toujours positif.

Les Molières aux Essarts-le-Roi : perte de 0,5 ETP AED alors que 3 x 0,5 ETP CPE liés à des temps partiels et l'an prochain, il va y avoir une variation d'effectif.

Verlaine aux Mureaux : gain de 0,3 ETP AED alors que en-dessous ainsi du barème académique. Réponse : c'est noté. **En CTSD : + 0,2 ETP AED soit un total de 8,1 ETP AED.**

Galilée à Limay : perte de 0,4 ETP AED. Réponse : au-dessus du barème académique AED à 0,17.

Sand à Magnanville : 1ETP CPE provisoire donné avant le GT **modifié en 0,5 lors du CTSD**. Retrait de 0,1 ETP AED. Réponse : l'écart est positif de 0,54 pour ce collègue par rapport au barème académique AED.

Cocteau à Maisons-Lafitte : perte de 0,3 ETP AED. Réponse : l'écart est positif de 0,28 pour ce collègue par rapport au barème académique AED.

Nouveau collège de Mantes la Jolie : perte de 0,5 ETP AED modifié en CTSD avec un retrait au total de 1,5 ETP AED soit un reste de 13 ETP AED mais ce collège est toujours avec un écart positif conséquent par rapport au barème académique des AED.

Les Plaisances à Mantes-la-Ville : gain de 0,5 ETP AED mais le collège reste sous le barème académique AED de 0,33. **EN CTSD : + 0,3 ETP AED soit un total de 9,6 ETP AED.**

La Mauldre à Maule : 1ETP CPE provisoire donné avant le GT **modifié en 0,5 lors du CTSD**.

Pergaud à Maurepas : 1ETP CPE provisoire donné avant le GT **modifié en 0,5 lors du CTSD**.

Picasso à Montesson : perte de 0,3 ETP AED. Réponse : l'écart du collège avec le barème académique AED est de + 0,8.

La Couldre à Montigny-le-Bretonneux : perte de 0,5 ETP AED, déjà an dernier perte de 0,8 ETP AED. . Réponse : toujours un écart positif avec le barème académique AED.

La Quintinie à Noisy-le-Roi : perte de 0,3 ETP AED. Réponse : toujours au-dessus du barème académique AED : +0,5.

Apollinaire à Plaisir : 1ETP CPE provisoire donné avant le GT **modifié en 0,5 lors du CTSD**.

Jaurès à Poissy : perte de 0,2 ETP AED, **annulée en CTSD soit un total de 7,9 ETP AED**.

de Vivonne à Rambouillet : perte de 0,2 ETP AED. Rappel de la situation conflictuelle qui a amené un changement de CPE. Réponse : écart positif de + 0,17 par rapport au barème académique AED.

Sully à Rosny-sur-Seine : perte de 0,3 ETP AED, **annulée en CTSD soit un total de 5,5 ETP AED**.

Colette à Sartrouville : perte de 0,1 AED. Réponse : toujours au-dessus du barème académique AED : +0,3.

Paulhan à Sartrouville : perte de 0,3 ETP AED.

Racine à St Cyr l'école : perte de 0,3 ETP AED alors que déjà – 0,3 ETP AED supprimés l'an dernier. Réponse : toujours au-dessus du barème académique AED : +0,18.

Gagarine à Trappes : perte de 0,3 ETP AED. Réponse : toujours au-dessus du barème académique AED : +0,65.

Le Village à Trappes : barème perdre-CPE-AED négatif par rapport au barème académique (-0,50). Réponse : écart négatif de 0,22 par rapport au barème académique AED.

Les Chatelaines à Triel sur Seine : 1ETP CPE provisoire donné avant le GT **modifié en 0,5 lors du CTSD**. Perte de -0,2 ETP AED. Réponse : toujours au-dessus du barème académique AED : +0,56.

Saint Exupéry à Vélizy : **les collègues sont inquiets pour la perte de 0,2 ETP AED car ils sont ouverts de 7h52 à 18h15 et ont donc besoin d'une plus grande présence d'AED**.

Zola à Vernouillet : perte de 0,2 ETP AED, c'est – 0,9 sur 3 ans. Réponse : toujours au-dessus du barème académique AED : +0,19.

Poincaré à Versailles : poste de CPE non pourvu au mouvement. Perte de 0,2 ETP AED. Réponse : toujours au-dessus du barème académique AED : +0,10.

Hélène Boucher à Voisins-le-Bretonneux : perte de 0,2 ETP AED alors que déjà -0,2 ETP AED l'an dernier. Réponse : toujours au-dessus du barème académique AED : +0,19.

Les Lycées :

Louise Weiss à Achères : perte de 0,1 ETP AED encore en baisse comme l'an dernier. Réponse : toujours au-dessus du barème académique AED : +0,14.

Van Gogh à Aubergenville : gain de 0,2 ETP AED.

de Villaroy à Guyancourt : perte de 0,1 ETP AED, comme l'an dernier. Réponse : toujours au-dessus du barème académique AED : +0,52.

Jean Monnet à La Queue-les-Yvelines : gain de 0,1 ETP AED mais barème académique Perdir-CPE-AED dans le négatif à 0,58. Combien pour le barème académique AED ? Réponse : toujours en-dessous du barème académique AED : -0,25.

Jean Moulin au Chesnay : + 1,5 dont 0,5 pour dispositif relais.

Villon aux Mureaux : perte de 0,5 ETP AED **modification en CTSD perte au final de 0,7 ETP AED soit 8,2 ETP AED**. Un barème AED qui a toujours un écart positif avec le barème académique.

Vaucanson aux Mureaux : perte de 0,3 ETP AED **annulation de cette suppression en CTSD**.

Senghor à Magnanville : perte de 0,1 ETP AED. Réponse : toujours au-dessus du barème académique AED : +0,67.

Rostand à Mantes-la-Jolie : perte de 0,6 (dont la dotation exceptionnelle de 0,5 pour la suppression d'un poste CPE), **modification en CTSD suppression encore de 0,3 ETP AED soit un reste de 10,6 ETP AED** car toujours au-dessus du barème académique AED.

Claudiel à Mantes -la-Ville : perte de 0,2 ETP AED **annulation en CTSD soit maintien de 11 ETP AED mais** au-dessus du barème académique AED : +2,34.

Dumont d'Urville à Maurepas : perte de 0,4 ETP AED, après ceci toujours au-dessus du barème académique AED : +0,23.

Descartes à Montigny-le-Bretonneux : demande d'audience avec le conseil régional, M Ouvrard indique qu'il attend la réponse de la Région.

Vilar à Plaisir : perte de 0,3 ETP AED, après ceci toujours au-dessus du barème académique AED : +0,44.

Ch de Gaulle à Poissy : perte de 0,1 ETP AED, **mais annulation en CTSD donc au final 5,8 ETP AED** après ceci toujours en-dessous du barème académique AED : -0,28.

Bascan à Rambouillet : gain de 1,2 ETP AED cependant après ceci toujours en-dessous du barème académique AED : -1,81.

Jeanne d'Albret à St Germain en Laye : pas de suppression ni de gain ETP AED ; toujours au-dessus du barème académique AED : +1,77.

L de Vinci à St Germain en Laye : perte de 0,2 ETP AED et -0,3 ETP AED l'an dernier. Réponse : toujours au-dessus du barème académique AED : +0,39.

Galois à Sartrouville : **les collègues réclament un 4eme poste de CPE**.

Matisse à Trappes : perte de 0,1 ETP AED. Réponse : toujours en-dessous du barème académique AED : -0,39.

Blériot à Trappes : - 0,5 ETP AED **modifié en CTSD – 0,8 ETP AED, au final 7 ETP AED**. Réponse : toujours au-dessus du barème académique AED : +2,90.

Plaine de Neauphle à Trappes : perte de 0,5 ETP AED (déjà -0,5 ETP AED en moins l'an dernier). Réponse : toujours au-dessus du barème académique AED : +1,74.

Ferry à Versailles : une audience est prévue.

Curie à Versailles : on passe à **8,8 ETP AED après CTSD** cependant après ceci toujours en-dessous du barème académique AED : -0,71. **Demande d'audience**.

IV Divers :

-Concernant la dotation devoirs faits : la clé de répartition a été modifiée pour que ce soit plus clair (+ favorable pour les EPLE REP avec Indicateur de Positionnement Social inférieur à 105). L'enveloppe sera donnée fin juin-début juillet pour être intégrée dans les emplois du temps : 46 000h pour l'année complète avec une mise en réserve de 20 % pour des projets. Un GT Perdir est prévu pour réfléchir à l'utilisation de ces moyens qui sont sous-consommés actuellement.

- Y-a-t-il une visibilité au niveau des effectifs à ce jour ? Réponse : des variations d'effectifs en hausse sur 12 EPLE et en baisse sur 10 EPLE. Une tendance avec plus d'élèves en 1ere que prévus sur les lycées. On attend de voir les équilibres par rapport à la STMG.

- On ne parle plus des moyens « Je réussis au lycée ».

-Un texte des organisations syndicales est soumis au vote et approuvé à l'unanimité par ces dernières :
Saisie du CHSCT D du 78 sur la question des conditions de travail des personnels des vies scolaires

Jeudi 16 juin 2022

Il y a un an, en juin 2021, les représentants syndicaux de la FSU, de la FNEC-FP-FO, du SGEN-CDFT, du SNALC, de l'UNSA, membres du CTSD des Yvelines constataient et dénonçaient, dans un contexte de hausse démographique, l'insuffisance des moyens vie scolaire accordés pour la rentrée 2021.

Faute de moyens supplémentaires, et face à des besoins accrus par les conséquences à long terme de la pandémie, les conditions de travail des personnels des vie scolaire se trouveront encore plus dégradées à la rentrée 2022.

De ce fait, conformément à l'article 48, chapitre IV du décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique stipulant que :

"Le comité technique bénéficie du concours du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans les matières relevant de sa compétence et peut le saisir de toute question. Il examine en outre les questions dont il est saisi par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail auquel il apporte son concours dans les conditions prévues à l'article 37",

Ils saisissent, pour la seconde année consécutive, le CHSCTD des Yvelines pour qu'il organise une enquête sur les conditions de travail des personnels des vies scolaires dans les établissements du département.

LE CTSD prend fin à 12h22.

Sylvie Hopkins représentante du Sgen-CFDT au CTSD du 78

Contacts : 78@sgen.cfdt.fr